

Réf.	2020	2419
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
15/07/2020	22/07/2020	19	16	19

L'an deux mille vingt, le 20 juillet, à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

Mmes ARTUS, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG

MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

M. FRAPIER ayant donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme HENNOCQ ayant donné pouvoir à M. SCHMIDT

Mme DELANGUE ayant donné pouvoir à Mme MAINGONNAT

Mme Emmanuelle DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2020 - VILLE

VU la loi d'urgence promulguée par le Président de la République pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

VU l'ordonnance adoptée par le Conseil des ministres le 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des Collectivités territoriales et des Établissements publics locaux pour faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19, prévoyant le report des échéances en matière budgétaire et fiscale comme suit :

- 🚩 Adoption du budget primitif : date limite au 31 juillet 2020 au lieu du 15 voire 30 avril 2020 ;
- 🚩 Vote des taux et tarifs des impôts locaux : date limite au 03 juillet 2020.
En l'absence de délibération, les taux et tarifs 2019 seront prorogés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants.

VU la délibération N°2371 19 en date du 03 décembre 2019 par laquelle le Conseil municipal a autorisé l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200720-2419-20- DE Date de réception préfecture :
--

VU la délibération N°2384-20 en date du 10 mars 2020 relative à l'approbation du compte administratif 2019.

VU la délibération N°2385-20 en date du 10 mars 2020 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 au budget primitif 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, comme suit dans le détail des votes par chapitre,

APPROUVE le budget primitif 2020 de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLE	BP 2020	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	574 790.00 €	19	0	0
012	Charges de personnel	967 700.00 €	17	0	2
014	Atténuation de produits	42 767.01 €	19	0	0
65	Autres charges de gestion courante	116 755.00 €	19	0	0
66	Charges financières	21 640.00 €	19	0	0
67	Charges exceptionnelles	950.00 €	19	0	0
022	Dépenses imprévues	11 189.43 €	16	0	3
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00 €	19	0	0
042	Opérations d'Ordre transfert entre sections	8 335.56 €	19	0	0
	TOTAL DEPENSES	1 784 127.00 €			
013	Atténuation de charges	40 000.00 €	19	0	0
70	Ventes produits, prestations services	219 100.00 €	19	0	0
73	Impôts et taxes	1 250 675.00 €	19	0	0
74	Dotations subventions participations	252 431.00 €	19	0	0
75	Autres produits de gestion	20 918.00 €	19	0	0
76	Produits financiers	3.00 €	19	0	0
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €	19	0	0
	TOTAL RECETTES	1 784 127.00 €			

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	LIBELLE	BP 2020	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	7 100.00 €	19	0	0
21	Immobilisations corporelles	1 131 524.00 €	16	0	3
10	Dotations Fonds divers réserves	200.00 €	19	0	0
16	Emprunts et dettes	58 091.00 €	19	0	0
020	Dépenses imprévues	18 000.00 €	19	0	0
001	Solde d'exécution négatif reporté	336 177.45 €	19	0	0
	TOTAL DEPENSES	1 551 092.45 €			
13	Subventions d'investissement	330 300.00 €	19	0	0
16	Emprunts et dettes assimilés	74 158.60 €	19	0	0
10	Dotations Fonds divers réserves	143 000.00 €	19	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	335 298.29 €	19	0	0
024	Produits des cessions	620 000.00 €	19	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00 €	19	0	0
040	Opérations d'Ordre transfert entre sections	8 335.56 €	19	0	0
	TOTAL RECETTES	1 551 092.45 €			

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2419-20-
DE
Date de réception préfecture :